

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale commémore aujourd'hui le 50^e anniversaire de l'adoption, par vote unanime, de la Loi créant un ministère des Affaires intergouvernementales, le 14 avril 1967;

QU'elle reconnaisse la contribution à l'avancement des intérêts du Québec, dans le monde et au Canada, des deux entités dont l'existence découle de cette loi, soit le ministère des Relations internationales et de la Francophonie et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QU'elle exprime son soutien au renforcement de l'action internationale du Québec portée par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, grâce notamment à son réseau de représentations à l'étranger, dont l'action s'inscrit dans la foulée de la politique internationale du Québec;

QU'elle souligne l'importance d'entretenir des relations canadiennes proactives pour l'affirmation du Québec, la défense de ses intérêts et la promotion de la francophonie canadienne ainsi que le rôle essentiel assumé par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 12 AVRIL 2017.

Québec, ce vingt-quatrième jour d'avril 2017




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale